



FINANCER UN PROJET TOURISTIQUE

REVUE DES DISPOSITIFS POUR LES PORTEURS DE PROJET

- LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE
- LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES OU D'AGGLOMÉRATION
- L'EUROPE (LEADER)
- L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES
- LE FOND TOURISME DURABLE
- INITIATIVE CREUSE
- L'ADIE
- LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Selon la nature du projet, son territoire d'implantation ou le statut juridique de la structure porteuse, il existe des dispositifs d'accompagnement financier mis en place par les collectivités territoriales.

Tour d'horizon de l'existant :



LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE



La Région Nouvelle Aquitaine propose différents dispositifs accessibles aux entreprises touristiques :

Attention : les projets portés par des particuliers ou des SCI ne sont pas éligibles.

1) Investissements immatériels :

- Aide au conseil stratégique : diagnostics sur la rentabilité, diagnostics paysagers, expertises techniques, audits juridiques, assistance conseil en décoration, études de faisabilité, préparation (pré-audit) aux démarches de labellisation prioritairement dans le cadre d'opérations collectives

- Aide à la reprise ou création d'entreprises pour les TPE (subvention, avance remboursable)

2) Investissements matériels :

- Hébergements touristiques : campings hors chaînes intégrées ou franchises (création, modernisation et de diversification de l'offre – 3* minimum), hôtels indépendants (modernisation et diversification de l'offre - 2 à 4*), gîtes grande capacité (3* minimum) et gîtes d'étape (10 personnes minimum), gîtes 4/9 personnes (3* minimum) situés en territoires très vulnérables (2), hébergements de tourisme social (villages de vacances, auberges de jeunesse, centre de vacances, ...)

- Equipements de loisirs : activités de de pleine nature, sites de visite, thermoludisme, agri-tourisme, ...

*(2) Aide mobilisable sur la Creuse
sauf Communautés de Communes Portes de la Creuse en Marche,
Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine*

Contacts : Direction du Tourisme – site de Limoges – 05 55 45 00 30

Toutes les infos sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/tourisme>



LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES OU D'AGGLOMÉRATION

Les intercommunalités ont la possibilité de mettre en place des dispositifs d'aide pour les porteurs de projets touristiques. En Creuse, 4 Communautés de Communes ont mis en place des aides en faveur du tourisme :

- **Creuse Confluence** (aide outils numériques)



Contact : 05 55 65 50 90 - Office de Tourisme - numerique@creuseconfluencetourisme.com

- **Marche et Combraille en Aquitaine**
(aide hébergements / équipements touristiques)



Contact : 05 55 67 04 99 - Prescillia Nogrette - accueil@marcheetcombraille.fr

- **Portes de la Creuse en Marche**
(aide hébergements / équipements touristiques)



Contact : 05 55 80 88 01 - Océana Petitpez - economie@portesdelacreuseenmarche.fr

- **Haute Corrèze Communauté** / pour les communes creusoises rattachées à cet EPCI (aide hébergements)



Contact : 05 55 95 35 43 - Chantal Comby - ccomby@hautecorrezecommunaute.fr

A noter : la loi NOTRe ayant attribué la compétence économique aux Régions et aux Communautés de Communes, le Département ne peut plus apporter d'aides financières aux projets privés (particuliers ou entreprises).



L'EUROPE (FONDS LEADER)



Le programme européen LEADER peut éventuellement intervenir en complément des autres financeurs publics, en fonction des priorités définies par les territoires.

TERRITOIRE	CORRESPONDANT	TÉL	ADRESSE MAIL
Est Creuse (Com Com Marche et Combraille en Aquitaine + Creuse Confluence) https://estcreuse.fr/	Laurence Auzel Emilie Lenoir	05 55 82 79 17	contact@estcreuse.fr
Guéret (Com Agglo Grand Guéret + Com Com Portes de la Creuse en Marche) https://www.agglo-grandgueret.fr/le-programme-leader	Laure Raguene	05 55 41 04 48	laure.raguene@agglo-grandgueret.fr
Ouest + Sud Creuse (Com Com Pays Sostranien, Pays Du-nois, Bénévent Grand Bourg, Creuse Sud Ouest, Creuse Grand Sud) http://www.leader-socle.fr/	Céline Weiss	05 55 63 91 11	contact@leader-socle.fr



Financement du patrimoine à vocation sociale.

L'ANCV s'implique pour contribuer à la réhabilitation et à la rénovation d'hébergements touristiques favorisant la mixité sociale.

Cette implication prend la forme de 3 programmes d'aide :

- **Les aides aux équipements touristiques à vocation sociale**

Qui ont pour objectifs de soutenir les projets de rénovation et de modernisation des hébergements touristiques à vocation sociale et solidaire.

- **Le dispositif d'assistance en ingénierie**

Qui vise à accompagner les gestionnaires d'équipements touristiques à vocation sociale par la réalisation de diagnostics et d'études.

- **Le Fonds Tourisme Social Investissement**

Qui apporte les capitaux nécessaires à la rénovation et à la mise aux normes des sites du tourisme social.

Contact : 01 34 29 52 72 / patrimoine@ancv.fr

Toutes les infos sur www.ancv.com/financement-du-patrimoine-vocation-sociale





ZOOM SUR LE FONDS TOURISME DURABLE



Dispositif mis en place par l'Etat dans le cadre du plan de relance et piloté par l'ADEME. Ce nouveau fonds a pour vocation de soutenir, **via des aides financières**, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable.

Il concerne 2 types d'activités : **la restauration et les hébergements touristiques**. La priorité est donnée aux **territoires ruraux** (communes de moins de 20.000 habitants). Il permet d'accéder à **des aides forfaitaires** dans tous les domaines de la transition écologique visant à :

- **Réduire et maîtriser les coûts fixes** (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire) ;
- **Favoriser les circuits courts avec des produits de qualité** ;
- **Positionner l'engagement écologique** comme un avantage concurrentiel.

Des aides pour permettre aux professionnels du tourisme de s'engager pour :

- développer les principes de **l'alimentation durable** (local, de saison, bas carbone...) ;
- accompagner les petits investissements permettant **des économies d'énergie** et **une meilleure gestion des déchets** ;
- sensibiliser/former **l'ensemble de l'écosystème** : fournisseurs, salariés et clients.

Toutes les infos sur www.pro.tourisme-creuse.com/lancement-du-fonds-tourisme-durable/



INITIATIVE CREUSE



Initiative Creuse est une association loi 1901, membre d'Initiative France, 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France. Elle propose un prêt d'honneur d'un montant compris entre 1 500 et 15 000€ (selon les projets) mais aussi un suivi post création et un parrainage (via d'anciens chefs d'entreprises ou cadres).

Contact : 05 55 51 96 80

Toutes les infos sur www.initiative-creuse.fr



L'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Depuis 20 ans elle finance et accompagne des personnes qui veulent se mettre à leur compte ou développer une entreprise existante et qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Elle accorde des microcrédits pouvant aller jusqu'à 6000 euros, qui peuvent être complétés par un prêt d'honneur de 4 000 euros pour un total de 10 000 euros.

Contact : ADIE Limoges - 09 69 32 8110

Toutes les infos sur www.adie.org



LE FINANCEMENT PARTICIPATIF (OU CROWDFUNDING)

C'est un autre moyen de compléter le financement d'un projet. Outre les plateformes les plus connues (KissKissBankBank, Ulule, Leetchi ...), il existe également www.jadopteunprojet.com, la 1ère plateforme de financement participatif et solidaire de Nouvelle Aquitaine.

Contact : Marie Puymoret – 06 67 39 27 26 - marie@jadopteunprojet.com

Toutes les infos sur <https://jadopteunprojet.com/>

Pour en savoir plus sur le financement participatif en général : <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/divers/crowdfunding-ou-financement-participatif-outil-financement>

MISE À JOUR : FÉVRIER 2022

CONTACT

CREUSE TOURISME | 12 avenue Pierre Leroux | 23005 GUÉRET CEDEX

www.tourisme-creuse.com | 05 55 51 93 23 – Contact: Isabelle DUCHER

Site pro : www.pro.tourisme-creuse.com

